

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 - ANNEE 2023

Séance du : 28 février 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N°23_02DL

Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 28 février, à 9h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;
Constatant que le quorum est atteint ;

Le Vice-Président expose :

Conformément à l'article 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, l'assemblée délibérante doit, dans les deux mois précédents le vote du Budget Primitif, débattre sur les orientations budgétaires qui structureront le Budget pour l'année 2023.

Il permet à l'assemblée délibérante d'être informé sur l'environnement juridique et la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et le décret 2016-841 du 24 juin 2016 en précisent le contenu et prévoient qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ainsi, le Rapport sur les Orientations Budgétaires (en pièce jointe) a été transmis avec la convocation à l'ensemble des délégués. Les grandes orientations du budget 2023 ont été développées dans ce rapport.

Le Comité syndical après avoir oui l'exposé du Vice-Président à l'unanimité :

- Prend acte des orientations budgétaires telles que définies dans le rapport ci-joint.
- Adopte le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Didier KHELFA

